

AR PREFECTURE

Implantation de la borne
018-200054047-20190328-2019_03_28_17-DE

Commune : Confolens

Adresse : Place Maurice Croislebois.

Section parcelle du terrain : place communale (domaine public communal)

Superficie totale du terrain en m² : 35

- Que le SDEG 16 a produit à la Communauté de Communes de Charente Limousine un devis et un plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de ladite borne.

Rappelle :

- Qu'au début de la procédure, le SDEG 16 avait annoncé que le reliquat à la charge de la collectivité serait d'environ 4 439 euros par borne,
- Qu'après attribution des marchés de fournitures, de travaux et surtout avec les études menées par le SDEG 16, il s'avère que le reste à charge de la Communauté de Communes est nettement inférieur au montant initial annoncé, avec une baisse de l'ordre de 20%.


Monsieur le Maire propose

- De mettre à disposition du SDEG 16 le terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans,
- Que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit,
- D'approuver la convention de mise à disposition jointe,
- De s'engager à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Met à disposition du SDG 16 le terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans,
- Décide que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit,
- Approuve la convention de mise à disposition jointe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition,
- S'engage à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2019


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

